

Arrêté mis en ligne le 19 mai 2023

Pôle aménagement, ingénierie, services techniques/CS

ARRETE
DU MAIRE DE LIBOURNE
Du 16 mai 2023

ST/A-2023-385

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu la délégation de fonctions et de signature attribuée à M. Bilal HALHOUL, conseiller municipal délégué à la voirie, à la propreté, au Centre Technique Municipal et au plan communal de sauvegarde, par l'arrêté en date du 1^{er} septembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'édicter des mesures spéciales pour le stationnement, au niveau de la résidence du stade, par la mise en place de signalisation horizontale et verticale, à la demande de la gendarmerie.

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1° - A compter du 22 mai 2023, le stationnement sera interdit résidence du Stade, côté opposé aux habitations, entre l'avenue du Parc des Sports et le portillon accès aux logements des gendarmes.

ARTICLE 2° - la signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3° - Le Directeur Général des Services de la Ville, le chef de la police municipale et le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4° - cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte
- d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne le seize mai deux mille vingt trois

Pour le Maire par délégation
Le conseiller délégué à la voirie,
à la propreté,
au Centre Technique Municipal
et au plan communal de sauvegarde
Bilal HALHOUL



Signé électroniquement par : Bilal Halhoui
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Parapheur B Halhoui Libourne